

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 1878 N° 22

SIGNALEMENT.

Le Sieur *Charles Combes*
accompagné de son fils Pierre Combes
M^e de Chermant de 14 ans
nati f de *Druyes*
demeurant à *St. Cyr de Malbert*
allant à *Valence (Espagne)*
âgé de *49* ans, taille d'un mètre
72 centimètres
cheveux *gris* front *beau*
sourcils *châtain* yeux *gris*
nez *moyen* bouche *moyenne*
barbe *gris* menton *roux*
visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS :

g

PIÈCES DÉPOSÉES.

Fait à *Aurillac*, le 6 Novembre 1878

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

Combes



Nous soussigné Maire Guillaume Mair de la
 Commune de St. Leger-de-Malbert Canton
 de St. Leger (Cantal), avons l'honneur de
 certifier à qui ce droit, que le M^{me} Chanut
 Norman domicilié à Goutteville sur notre commune
 nous a déclaré qu'il se proposait de partir
 pour l'Espagne (provinces de Valence Espagne)
 pour exercer la profession de marchand de chevaux
 et qu'il faisait l'innu avec lui son fils Pierre Louis
 Chanut âgé de quatorze ans.

En foi de ce nous avons délivré la présente
 attestation audit Chanut sur sa demande
 et pour lui servir en preuve
 en Mairie de St. Leger-de-Malbert
 le premier Novembre mil huit cent soixant
 dix huit.

le Maire
 Mair

